

## **LES CONSEQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES CONCERNANT LES MINEURS VICTIMES**

Adjudant Chef BRULLOT Eric,  
Commandant la BPDJ de la Marne à Reims.

En matière de maltraitance en générale, ou d'abus sexuel en particulier, l'audition de l'enfant mineur victime est une étape fondamentale du processus judiciaire.

Cette audition, appelée dans ce cas interview, doit faire l'objet de toutes les attentions.

De la qualité du recueil du témoignage de l'enfant dépend, entre autre, la réponse de la société face à cet appel au secours.

Depuis 10ans, la Gendarmerie sélectionne des militaires sur plusieurs niveaux de qualités, à la fois personnelles, relationnelles, humaines et professionnelles, Ces spécialistes en perpétuel formation, œuvrent dans les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile.

L'enquêteur doit constamment s'adapter devant la particularité et la diversité des cas rencontrés.

S'il n'existe pas de « recette miracle » ou de mode d'emploi universel, en revanche, cet acte judiciaire comprend des étapes nécessaires au bon déroulement de l'interview et au respect de la victime.

Ce ne sera qu'une fois que l'enfant aura réussi à dire l'indicible que le long travail de construction pourra commencer.